

INVESTISSEMENTS CONSEILS AMENAGEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 12 032 euros
Siège social : 1, rue Louis Blériot
29700 PLUGUFFAN
450 938 303 RCS QUIMPER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux-mille vingt-cinq,
Le 1^{er} avril,

Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Vincent CANIEZ,
demeurant 33 rue de l'Odet 29120 COMBRIT,

Gérant de la société INVESTISSEMENTS CONSEILS AMENAGEMENTS, société à responsabilité limitée au capital de 12 032 euros, divisé en 752 parts sociales, rappelle que :

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2025, la collectivité des associés a autorisé la gérance à effectuer le rachat des 179 parts détenues par la société CHRIS PROJECT et à réduire en conséquence le capital social,

Et constate que la société CHRIS PROJECT et la Société sont convenus définitivement du rachat de 179 parts de 16 euros chacune, au prix total de DEUX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE NEUF MILLE SIXCENT VINGT (2.659.620 €) euros payable comptant à l'issue du délai d'opposition.

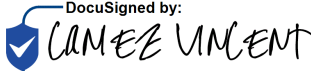
En conséquence, décide, sous la même réserve, l'annulation des parts rachetées et partant la réduction de 12 032 euros à 9168 euros du montant du capital social, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Vincent CANIEZ
Gérant

DocuSigned by:

8D119CF03BC443B...